

Diffusion: Agri

## L'Autriche: référence ou contre-exemple?

### A U S O M M A I R E

L'édito: De la crise du franc fort 1

L'Autriche: référence ou contre-exemple? 1

Sangliers: aspiration des uns, travail des autres 2

Tournesol: une culture à développer! 2

Construction rurale: quelques règles pour mener à bien son projet 3

Comptabilité agricole: succession d'Agro-Twin assurée 4

Formation continue 2011-2012: plusieurs nouveautés au catalogue 4

„ L'agriculture autrichienne est entrée en Europe avec le pays tout entier „

JEAN-LUC  
KISSLING

Lorsqu'on compare la situation des agricultures autrichienne et suisse, en premier lieu il faut se souvenir que la première a été plongée dans le bain du grand marché européen simultanément à tout le pays. C'est bien différent du projet helvétique d'accord portant sur le libre-échange limité au seul domaine agro-alimentaire. Chez nos voisins, l'ajustement des prix agricoles a eu pour corollaire un ajustement, partiel peut-être, des coûts, comme des prescriptions. Pour le paysan autrichien, à règles égales, jeu égal. Le sort de l'agriculture suisse serait tout autre puis qu'à prix ajustés au niveau européen, les coûts de production se maintiendraient au niveau élevé suisse.

### QUELQUES ENSEIGNEMENTS

- Entre nos deux pays alpins, jouissant de conditions comparables, la surface moyenne des exploitations est du même ordre. L'agriculture suisse ne souffre pas, comme on l'entend parfois, d'un «retard structurel». Tout au plus constate-t-on que la surface cultivée par unité de main-d'œuvre est moins grande chez nous. Une analyse plus poussée, notamment portant sur les branches de production pratiquées, expliquerait sans doute cette différence.
- Les subventions agricoles en rapport avec le revenu des facteurs sont en Autriche plus élevées que dans notre pays. On ne peut pas reprocher à notre agriculture d'être

Sur la libéralisation, jugée tantôt nécessaire tantôt inéluctable, de l'agriculture suisse, le discours politique officiel, comme les incantations d'économistes, reprennent périodiquement à témoin le cas de l'Autriche. La proximité géographique et l'apparente similitude des structures en font, assez naturellement, une référence. Mais on peut toujours tirer des statistiques l'enseignement que l'on souhaite. En définitive les situations des deux pays ne sont guère comparables.

trop fortement soutenue par les pouvoirs publics si l'on prend par ailleurs pour étalon la situation de nos voisins autrichiens.

- Le revenu net par emploi agricole est plus élevé en Suisse qu'en Autriche, tant en valeur absolue qu'en comparaison avec le produit intérieur du pays. On peut en déduire que le revenu de l'agriculteur suisse est en moins grand décalage avec le revenu moyen du reste de la population que celui de son collègue autrichien. Sauf à vouloir vraiment pousser le paysan suisse à la pauvreté, on ne peut que se féliciter de cette situation.
- L'évolution du revenu des facteurs, comme de la valeur de la production de lait et des céréales entre 2008 et 2009 est très instructive. On se souvient qu'en 2009 les prix des produits se sont écroulés dans toute l'Europe. La baisse s'est faite sentir en Suisse aussi, mais dans une moindre mesure qu'en Autriche. Stabilisés par une meilleure protection tarifaire, les marchés agricoles en Suisse sont moins exposés que d'autres à la volatilité des prix. Or qu'est-ce qu'un gouvernement doit souhaiter d'autre que mettre à l'abri ses producteurs et ses consommateurs des fluctuations exagérées des prix? Exagérées car dépendant non seulement des conditions climatiques, mais depuis peu de la spéculation effrénée sur les matières premières. C'est une chance pour l'ensemble du pays que ses prix agri-

coles ne soient pas immédiatement affectés par les errances et les soubresauts des marchés internationaux.

### LE CAS PARTICULIER DES PORCS

On cite souvent le développement de la production porcine autrichienne comme l'un des effets magiquement bénéfique de l'ouverture au grand marché européen.

D'importateur net de denrées alimentaires avant l'adhésion à l'UE en 1995, l'Autriche a depuis lors développé ses exportations. L'exemple de la viande de porc est illustratif: en 2008, 212'000 tonnes de viande de porc ont été exportées. Simultanément, une quantité à peu près identique était importée. De fait les cochons engraisés sur place sont expédiés dans toute l'Europe et ailleurs, plus précisément en Allemagne et en Italie, mais aussi au Portugal, en Slovénie, à Hong-Kong et en Corée du Sud (selon statistiques IFIP). Durant leur périple, ils croisent sur leur chemin une même quantité de confrères (ou leur carcasse) rejoignant, eux, l'Autriche.

Deux questions viennent alors à l'esprit. Quel est l'impact écologique de ses pérégrinations, sans doute frigorifiques? A qui profite ce marché international? A la première question, on peut sans autre répondre que le bilan écologique de l'opération serait beaucoup amélioré si les Autrichiens mangeaient leurs propres cochons et les Allemands, les Italiens, etc., les leurs. Quant à savoir qui profite de ces échanges, on sait en tout cas que ce ne sont pas prioritairement les paysans. Ceci à plus forte raison que les porcs produits en Autriche sont de plus en plus importés jeunes et engraisés sur place.

### CONCLUSION

L'exemple de l'agriculture autrichienne souvent servi à l'appui d'une ouverture des marchés n'est pas pertinent car les situations sont plus différentes qu'on ne l'imagine. L'exemple serait-il pertinent qu'il n'en serait pas pour autant prometteur pour l'agriculture elle-même. Le Conseiller fédéral Schneider-Ammann, en invitant les paysans suisses à compléter leurs revenus par un deuxième métier, à l'image, justement, de ce qui se généralise en Autriche, prend l'exemple de nos voisins pour ce qu'il est: une politique agricole qui profite aux intermédiaires et pas aux agricultrices et agriculteurs.

De la crise  
du franc fort

Avec la crise du franc fort, notre industrie d'exportation, d'ordinaire plutôt encline

à s'en remettre aux mécanismes du marché, a cette fois-ci dû se résoudre à solliciter l'intervention du Conseil fédéral et de la BNS. De cette situation plutôt exceptionnelle, on peut tirer quelques parallèles avec celle dans laquelle l'agriculture se trouve plongée depuis la libéralisation des marchés agricoles.

L'industrie apprend à ses dépens que des facteurs sur lesquels elle n'a pas de prise peuvent réduire à néant ses efforts d'amélioration de sa compétitivité et mettre en danger ses entreprises qui, subitement, deviennent non concurrentielles. L'agriculture ne vit pas autre chose. Malgré l'évolution de ses structures et la réduction constante de ses coûts, elle ne parvient pas être compétitive sur le plan international. La faute en incombe principalement à un environnement de coût défavorable qu'elle subit sans pouvoir l'influencer. De surcroît, l'agriculture est productrice de matières premières qui ne se prêtent pas ou peu à une différenciation par l'innovation, contrairement au secteur industriel qui peut et sait en tirer parti pour compenser, dans certaines limites, les surcoûts helvétiques.

La réaction des industriels face aux mesures proposées pour faire face à la cherté du franc est elle aussi intéressante. En exprimant leur préférence pour une intervention musclée de la BNS sur le franc plutôt que pour le paquet financier du Conseil fédéral, l'industrie a délivré aux politiques un message qui n'est pas sans rappeler celui de l'agriculture: ce n'est pas prioritairement de subventions dont l'économie a besoin mais d'un cadre lui permettant de réaliser des prix corrects sur les marchés.

Peut-on dès lors s'attendre qu'à l'avenir les organisations économiques évitent de soutenir une politique agricole fondée sur des principes dont elles ne voudraient pas pour les entreprises qu'elles représentent? Il n'est pas interdit de l'espérer.

Luc Thomas

### QUELQUES CHIFFRES

(Données des années 2008 et/ou 2009)	Suisse	Autriche
<b>Importance du secteur agricole</b>		
Part de la VAB <sup>1)</sup> agricole dans la VAB de l'économie	1.16 %	1.77 %
Part des actifs agricoles dans les actifs	3.4 %	5.2 %
<b>Structures</b>		
Nombre d'exploitations	60'000	187'035
SAU moyenne par exploitation	17.2 ha	18.8 ha
Main-d'œuvre agricole totale (ETP) <sup>2)</sup>	110'000	152'000
<b>Résultats économiques</b>		
Revenu net d'entreprise du secteur agricole (en milliers de €)	1'880'810	1'535'890
Revenu net d'entreprise par ETP (en €)	17'028	10'085
PIB/hab. en SPA (pouvoir d'achat standardisé)	33'900	28'800
Subventions agricoles en % du revenu des facteurs <sup>3)</sup>	65%	78%
<b>Evolution 2008-2009</b>		
Valeur de la production de lait	-13%	-17%
Valeur de la production de céréales	-15%	-40%
Revenu des facteurs <sup>3)</sup>	-5%	-24%

Sources: OFS, notamment Actualités OFS, Neuchâtel, avril 2010 – Eurostat

<sup>1)</sup> VAB: valeur ajoutée brute<sup>2)</sup> ETP: équivalent temps plein. A noter que la statistique européenne parle de UTA (unité de travail annuel)<sup>3)</sup> Revenu des facteurs: ce qui rétribue le travail et le capital. En gros les produits moins les coûts de production sans les frais de personnel et sans les amortissements

### APPROVISIONNEMENT EN VIANDE DE PORC EN 2008 (EN 1'000 T)

	Production	Importations	Exportations	Consommation	Cons./hab. (kg/an)
Autriche	473	210	212	471	56.5
Suisse	171	17	0.7	188	24

Sources: Autriche: IFIP-Institut du porc / Suisse: USP, statistiques et évaluations 2010

### Crédit infos

#### Capital plantes

Les aides FIR possibles:

#### Arboriculture

- Plantes CHF 26 000/ha
- Filets CHF 24 000/ha

#### Viticulture

- La Côte CHF 70 000/ha
- Lavaux CHF 120 000/ha

Office de  
crédit agricoleJordils 3 - CP 128  
1000 Lausanne 6  
Tél. 021 614 24 33  
Fax 021 614 25 01  
oca@prometeerre.ch

# Sangliers: aspiration des uns, travail des autres

## Salon des alpages les 15 et 16 octobre aux diablerets

Les 15 et 16 octobre prochains aura lieu aux Diablerets le 6e salon des alpages. «Agriculture et forêt en bonne harmonie grâce à une gestion intégrée des pâturages», tel sera le thème développé cette année. Les Préalpes fribourgeoises seront à l'honneur.

Durant deux jours, l'enceinte de la Maison des Congrès accueillera les visiteurs en leur proposant, outre les activités d'information, marché paysan, exposition de bétail, présentation de matériel professionnel et d'artisanat, fabrication de fromage, animations musicales et folkloriques, restauration. Informations: Maison du Tourisme des Diablerets. Tél. 024 492 33 58 ou sur [www.salondesalpages.ch](http://www.salondesalpages.ch)

## 500 millions pour l'économie vaudoise: l'agriculture oubliée?

C'est sous ce titre que le comité du Groupe agricole du Grand Conseil a déposé une interpellation à l'intention du Conseil d'Etat. Elle est motivée par le constat que l'agriculture ne figure pas parmi les bénéficiaires du programme de soutien aux investissements récemment décidé suite aux excellents résultats financiers du Canton. Or, dans le domaine des améliorations foncières et des crédits d'investissements notamment, les moyens actuellement à disposition sont insuffisants. Ce serait donc l'occasion de les compléter par une dotation financière supplémentaire.

## Révision de la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire

L'avant-projet de modification de la LATC mis en consultation cet été concerne marginalement la zone agricole. Prométerre a néanmoins pris position, notamment pour s'étonner et s'opposer à la suppression d'une disposition prévoyant un préavis du Département en charge de l'agriculture sur les projets de constructions agricoles. Il est en effet essentiel que le Service de l'agriculture demeure consulté sur tous les projets de constructions et d'installations liés à des exploitations agricoles. Prométerre juge enfin acceptable le droit d'emption des communes tel que défini dans l'avant-projet, c'est-à-dire limité aux nouvelles zones à bâtir et fondé sur une base contractuelle.



JEAN-LUC KISSLING

Dans notre canton, les agriculteurs ont tout spécialement à lutter contre le vandalisme des sangliers. Très directement, le cochon sauvage retourne les herbages, laboure les semis de maïs et de blé, déterre les patates, se roule dans les pois. Indirectement, il entraîne des pertes de rendement, des frais de remise en état, plus de travail, des dégâts aux machines. Malgré toute son importunité, le sanglier ne suscite pas chez le paysan l'irrésistible envie de meurtre qu'on pourrait craindre. Et l'agriculture, globalement, souscrit à la stratégie de la Conservation de la faune: Prévention, indemnisation, régulation des effectifs. Ce qu'elle ne peut admettre en revanche, c'est d'assumer tout le travail de prévention et si des dégâts sont constatés, d'être indemnisée au minimum.

La prévention consiste essentiellement en la pose de clôtures électriques. C'est vite dit, mais pour que l'efficacité soit au rendez-vous, c'est bien plus compliqué qu'un simple parc électrique. Selon la littérature, il faut deux fils de fabrication différente. Sauf à envoyer les sangliers chez le voisin, il est nécessaire de coordonner régionalement les actions. A chaque intervention dans la culture, la clôture doit être enlevée en bout de champs, puis remise sans traîner; la harde, elle, n'attend pas. Plusieurs passages sont nécessaires pour l'entretien de la clôture (fauchages des herbes ou traitement sur autorisation au glyphosate) En lisière, on recommande de laisser des bandes herbeuses où le sanglier, en terrain découvert, sera un peu plus facile à ajuster. Tous ces travaux représentent des heures de travail et des coûts. Prométerre demande au Canton d'augmenter, modestement, sa participation à ces frais en dotant mieux le Fonds de prévention et d'indemnisation.

Depuis la nuit des temps l'agriculteur a dû défendre ses cultures et son bétail contre l'appétit de la faune sauvage. Entre eux, pendant des siècles, ce fut la guerre. Entre-temps, l'homme a étendu sa maîtrise sur la nature, ce qui l'en rend responsable. Cette responsabilité éthique, morale, est celle de l'ensemble de la société. Elle se traduit par l'aspiration à plus de biodiversité. Or, si les sangliers, les cerfs, les corneilles, les loups et même les ours disposent, aux yeux de la société en général, d'un droit à l'existence, il n'y a aucune raison pour que les paysans doivent consentir l'essentiel des efforts en vue d'en protéger leurs champs et leurs troupeaux.

Le **Fonds cantonal de prévention et d'indemnisation** dispose, pour 2011, d'une «enveloppe» de Fr. 640'000.-. Elle sert à financer l'indemnisation des dégâts aux cultures, aux forêts et aux animaux de rente. Le canton y puise pour financer divers projets (en 2009, notamment la gestion du castor, du sanglier et du lynx, ainsi que pour des salaires de personnel auxiliaire. Prométerre demande de modifier la loi et le règlement sur la faune pour permettre la prise en charge des coûts de pose et d'entretien des clôtures. (v. tableau)



Prométerre demande au Canton d'augmenter sa participation aux frais de prévention et d'indemnisation des dégâts.

Rubrique	Indemnisation actuelle	Demande de Prométerre	Remarque
Achat de matériel	80 %	80 %	Matériel reconnu par la Conservation de la faune
Pose des clôtures et entretien de celles-ci.	0	Fr. 150.-/ha/an Fr. 300.-/ha/an	Fr. 300.-/ha/an dans les zones reconnues à risque
Indemnisation des dégâts	Selon barème Suisse-grêle. Réduction proportionnelle si le total des dégâts dépasse le disponible de l'enveloppe budgétaire	Selon barème Suisse-grêle, sans réduction	Prométerre demande, que, conformément à la loi, l'Etat complète le Fonds de prévention lorsque les besoins excèdent le disponible.

# Tournesol: une culture à développer!



STÉPHANE TEUSCHER

Le pool de production oléagineux est ainsi financé aux deux tiers par les producteurs et à un tiers par les transformateurs, soit au total Fr. 1.50/dt d'oléagineux produits en Suisse. Le montant à disposition est ensuite entièrement utilisé pour promouvoir les cultures d'oléagineux financièrement moins attractives (tournesol, soja), en augmentant leurs prix pour les producteurs. Toute la filière y gagne: diversité des cultures économiquement intéressantes pour les producteurs, étalement de la période de prise en charge pour les centres collecteurs

Jusqu'en 2008, la Confédération allouait annuellement un montant de près de 4 millions de francs pour le mandat de prestation «oléagineux». Cet instrument permettait de promouvoir et d'orienter la production d'oléagineux en Suisse en accordant des soutiens spécifiques aux transformateurs (huileries), soutiens qui étaient par la suite répercutés sur les prix payés aux producteurs. Suite à l'abandon de cette mesure étatique, la Fédération suisse des producteurs de céréales a repris le même schéma, mais sur une base privée.

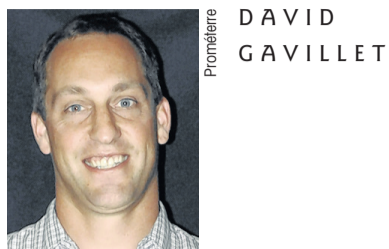
et disponibilité des matières premières suisses pour les transformateurs. Le soja bénéficie de soutiens de la part du pool de production «oléagineux» à raison de Fr. 10.-/dt pour les secteurs alimentaire et fourrager et de Fr. 15.-/dt pour la production de semences. Le tournesol, pour la récolte 2012, profite d'un soutien de Fr. 12.-/dt, respectivement de Fr. 10.-/dt pour le tournesol «high oleic», soit une augmentation de Fr. 2.-/dt par rapport à cette année. Ce soutien direct aux prix

payés aux producteurs permet d'obtenir une marge brute comparable à celle du colza, rendant au tournesol son attractivité économique dans les zones favorables. Alors que les huileries souhaiteraient annuellement transformer 18'000 tonnes de tournesol, la production suisse n'atteint que 10'000 tonnes environ. Il existe donc un potentiel de développement pour cette culture qui possède en outre des avantages agronomiques intéressants. Bien qu'au total les moyens du pool

de production oléagineux soient environ trois fois moins importants que ceux du mandat de prestation étatique, la solution privée a maintenant fait ses preuves. Les agriculteurs qui souhaitent cultiver du tournesol doivent déposer une demande en automne.

**INSCRIPTION SUR:**  
[www.agrosolution.ch](http://www.agrosolution.ch)

# Construction rurale: quelques règles pour mener à bien son projet



DAVID GAVILLET



DANIEL KÄMPF

Si la construction s'avère être la meilleure solution, on entrera alors dans une procédure souvent longue et complexe, où il faut faire appel à du conseil technique (dimensionnement, implantation, premiers croquis) et financier (budget, capacités financières) pour élaborer un avant-projet. C'est à ce moment-là seulement que l'architecte peut entrer en scène pour l'établissement des plans définitifs et la mise en soumissions des travaux. Il accompagnera aussi l'agriculteur dans les diverses demandes d'autorisations et procédera à la surveillance du chantier. Le croquis ci-dessous représente les différentes étapes, dans un ordre idéal pour éviter que le projet s'enlise dans de pénibles allers et retours entre l'agriculteur et les différents services concernés. Bien entendu, certaines étapes prendront plus de temps que d'autres, ou pourront se réaliser simultanément.

Il est toutefois extrêmement rare qu'un projet se déroule selon le schéma idéal, sans embûche. La durée de la procédure est souvent sous-estimée, et les demandes n'arrivent donc jamais trop tôt. A tout moment, les conseillers agricoles et les experts de l'Office de crédit agricole sont là pour répondre aux questions des maîtres d'ouvrage.

## FINANCEMENT: L'IMPORTANCE DU COÛT-CIBLE

Pour tout projet de construction d'une certaine importance, l'établissement d'un budget est indispensable. Il permet d'évaluer les capacités financières de l'exploitation dans sa nouvelle configuration, une fois le projet réalisé. Du budget, on peut tirer le montant disponible pour assurer le service de la dette (intérêts et remboursements). En déduisant les besoins pour les emprunts existants, on obtient un

disponible pour financer l'annuité des nouveaux prêts. Le montant de ces derniers est alors obtenu en capitalisant ce disponible à un taux qui dépend du loyer de l'argent et de la durée de remboursement. Actuellement, le taux pris en compte par l'Office de crédit agricole est de 7%. Le coût-cible de la nouvelle construction est obtenu par l'addition du montant des nouveaux prêts définis ci-dessous et des éléments de financement non remboursables, soit les fonds propres et les éventuelles subventions fédérales et cantonales. Ce coût-cible permettra d'établir le projet définitif sur la base duquel l'expert crédit pourra définir le plan de financement et préparer son rapport en vue de l'octroi des différents crédits auxquels le projet donne droit.

DAVID GAVILLET & DANIEL KÄMPF

### CALCUL DU COÛT CIBLE

Fonds propres	60'000
Subventions cantonales et fédérales (à fonds perdus)	120'000
Emprunt possible (arrondi)	1'020'000
<b>Coût cible financièrement supportable pour l'exploitant</b>	<b>1'200'000</b>

### La mauvaise méthode...

**Pour mon projet, il me faut:**

- De la place pour 80 UGB
- Une salle de traite super équipée
- Une fosse à purin
- Un silo
- Un séchoir en grange
- Boxes de vêlage / infirmerie
- Boxes à veaux
- Salle de réception
- Une réserve pour ....UGB
- .....

Le prix?

**Frs. 2'200'000.-**

Holalàà !! C'est pas donné, mais bon, il faut c'qu'il faut!

## EXEMPLE DE BUDGET ANNÉE CIBLE 2015

N° CA: 12345  
Jean Sairien

Productions végétales	Produits des ventes	Autres produits	Charges spécifiques	Surface (ha)	MB totale
Grandes cultures	46'360.00	7'800.00	18'500.00	15.00	35'660.00
Surfaces fourragères			7'200.00	32.50	- 7'200.00
				47.50	28'460.00

Productions animales	Qté vendue kg	Prix unité	Produit des ventes	ch. spéc. sans frais SF	MB totale
Lait industriel	390'000	0.55	390'001	54'270	160'230
Réforme	5	1'250	6'250		6'250
Jeune bétail	8	1'200	9'600		9'600
Veaux	18	500	9'000		9'000
Sous-total					185'080

Divers	Total divers
	17'200

Paiements directs et contributions	Total PD (sans culture des champs et sans extenso)
	92'390

Marges brutes totales	Charges de structures (sans intérêt des dettes et sans amortissement des immobilisations)
	323'130

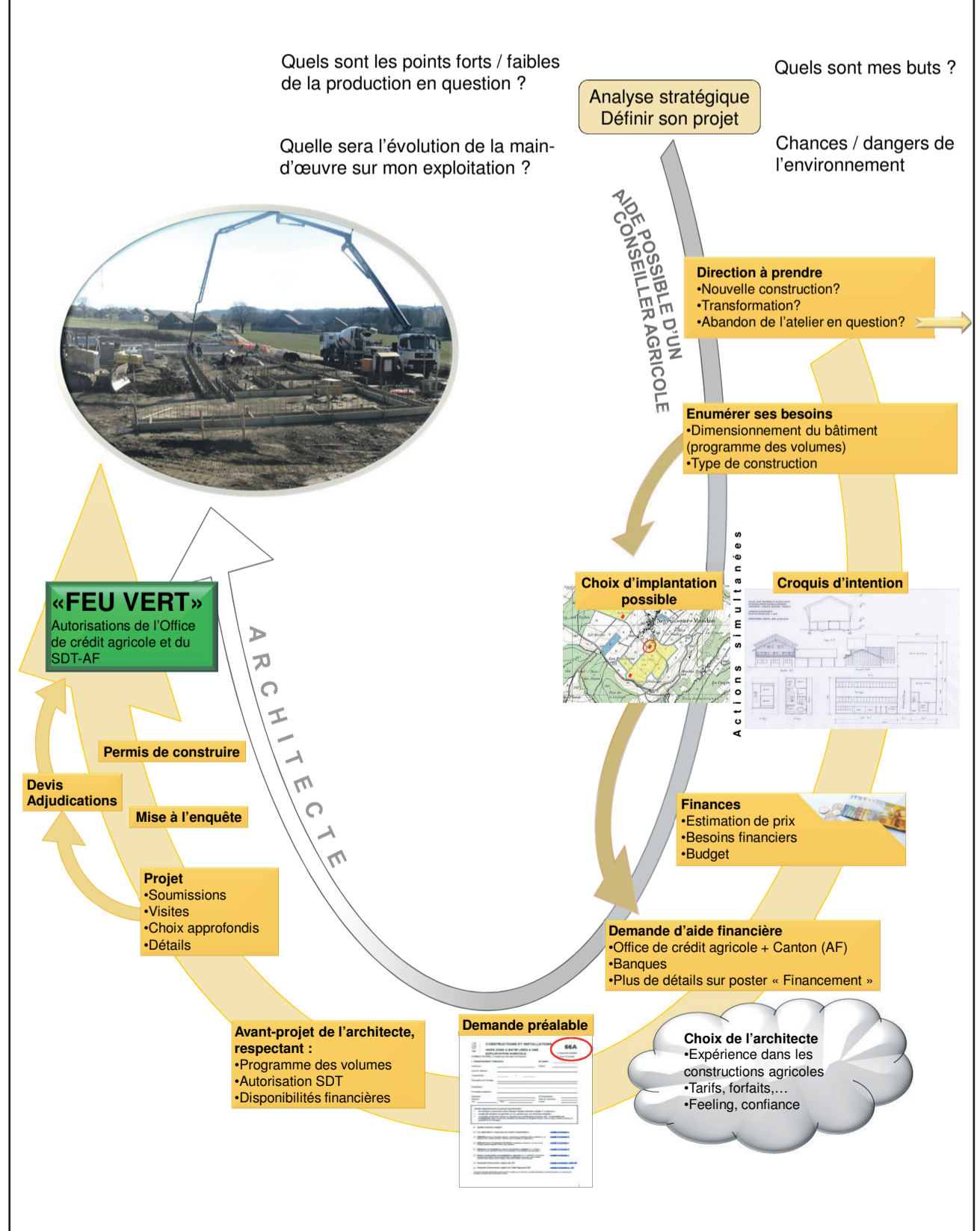
  

fr./ha SAU	
Voiture	10'200 / 215
Travaux de tiers	8'450 / 178
Salaires à divers	28'000 / 589
Installations fixes	15'700 / 331
Machines et petit matériel (sans amortissement)	13'230 / 279
Fermages	12'780 / 269
Bâtiments (charges à payer)	12'000 / 253
Frais généraux	10'770 / 227

Total charges de structure	Excédent brut d'exploitation (EBE)
2340	212'000
	- Provisions pour le renouvellement du parc machines: 25'000
	+ Revenus annexes: 5'000
	<b>Revenu total disponible: 192'000</b>
	- Prélèvements privés (y compris AVS & impôts): 100'000
	<b>Disponible pour dettes: 92'000</b>
	Dont annuité des dettes existantes: 20'000
	<b>Solde disponible pour l'annuité du nouvel investissement: 72'000</b>
	Capitalisation à 7% (indépendamment du type de financement)
	<b>Nouvel emprunt maximum possible pour le projet: 1'028'000</b>

## Etapes d'un projet de construction



# Comptabilité agricole: succession d'Agro-Twin assurée



JEAN-MICHEL  
RAVUSSIN

Les résultats de ces travaux ont conduit récemment à trois décisions importantes:

1. Choix d'un portfolio logiciel nommé A-TWIN comprenant:

- le logiciel A-Twin.biz (Winbiz pour PME) qui remplacera à terme Agro-Twin comptabilité et gestion commerciale;
- les logiciels actuels de la gamme AgroTwin Cash, incluant E-Banking, E-Inventaires et Factures Landi;
- un nouveau module de saisie des données techniques avec liaison à AGRO-TECH;
- une nouvelle base de données permettant les mises en valeur technico-économiques pour les boucllements et les statistiques régionales et nationales.

2. Révision du plan comptable pour PME agricoles afin de finaliser son adéquation avec le plan comptable PME de l'USAM, et redéfinition des mises en valeur (contenu des dossiers fiscaux et analytiques).

3. Fondation à Berne, le 25 mars 2011, de la société Agro-Twin SA: 28 fiduciaires de l'Association Suisse des Agro-Fiduciaires (ASAF), l'Union Suisse des Paysans (USP) et la centrale de vulgarisation Agridea se donnent ainsi les moyens de répondre, encore mieux, à l'évolution des besoins des familles paysannes et vigneronnes en développant et diffusant ces logiciels agricoles et en garantissant l'unité des méthodes et des standards. En tant que plus grande fiduciaire agricole de Suisse, Fidasol détient 5% du capital de cette société.

Après 10 ans d'exploitation, le logiciel Agro-Twin devait être révisé, pour pouvoir suivre l'évolution de la technologie informatique et les besoins des utilisateurs. D'autre part, les fiduciaires agricoles souhaitaient s'impliquer encore plus fortement dans les développements des logiciels et des méthodes comptables. C'est pourquoi, dès 2008, les propriétaires d'Agro-Twin (Agridea et USP) et l'Association des utilisateurs Agro-Twin ont mené ensemble une analyse approfondie des besoins des utilisateurs en vue de définir la meilleure façon de faire évoluer le système Agro-Twin.

## POURQUOI CETTE SOLUTION?

Cette solution modulaire a été préférée à une solution intégrée, car elle permet d'associer un logiciel comptable au standard PME qui a fait ses preuves (WinBiz) à un ensemble de logiciels spécifiques à l'agriculture, grâce à des interfaces optimales entre les différents programmes.

## POURQUOI A-TWIN.BIZ?

Ce logiciel de comptabilité est un logiciel professionnel de comptabilité PME permettant de tenir une comptabilité financière, analytique et budgétaire. Il allie le professionnalisme avec le confort et la simplicité d'utilisation. Il possède des fonctionnalités complémentaires intéressantes: une gestion commerciale adaptée aux besoins des agriculteurs et des vigneronne-encaveurs, un module salaires, ainsi que d'autres options utiles. Il peut également être complété par un logiciel de gestion de caisse pratique pour la vente directe de produits agricoles. Avec plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs, le logiciel de gestion d'entreprise WinBIZ est fiable, performant et évolutif et il offre une flexibilité inégalée. Il permet à la comptabilité agricole d'être le plus proche possible du standard PME, et de bénéficier des évolutions de ce secteur. Enfin, il fonctionne aussi bien en local que sur terminal serveur.

## MISE EN ŒUVRE

D'ici la fin de cette année 2011, les interfaces permettant la reprise des données Agro-Twin et l'importation des écritures AgroTwin Cash et E-Inventaires seront créées. Les comptables seront formés à l'utilisation de ce programme et des cours seront organisés pour les clients souhaitant utiliser ce nouveau logiciel dans le

courant de l'hiver 2011-2012.

Les travaux concernant l'importation des données techniques, le paramétrage des mises en valeur et la définition du contenu des dossiers fiscaux et analytiques s'effectueront courant 2012.

## CE QUI VA CHANGER...

Le remplacement d'Agro-Twin comptabilité et d'Agro-Twin gestion commerciale sera progressif:

- Les clients utilisant la gamme AgroTwin Cash ne constateront pas de changement hormis une amélioration du module E-inventaires pour la saisie des inventaires et la possibilité de saisir les données techniques.
- Sous réserve de l'évolution de leur matériel informatique, les clients utilisant actuellement Agro-Twin comptabilité pourront continuer à l'utiliser et n'auront pas l'obligation d'utiliser le nouveau programme A-Twin.biz tant que leur environnement Microsoft le leur permettra (5-10 ans).

Fidasol recommandera à ses nouveaux clients et ceux qui souhaitent passer de la comptabilité sur fiches au système PC de choisir entre le nouveau programme A-Twin.biz (programme complet permettant d'effectuer toutes les opérations jusqu'au boucllement) ou la gamme Cash (programme de saisie ne permettant pas d'effectuer les opérations de boucllement), même s'il sera toujours possible de démarrer avec Agro-Twin comptabilité. Il serait en effet peu judicieux de devoir faire l'apprentissage de deux programmes en l'espace de quelques années.

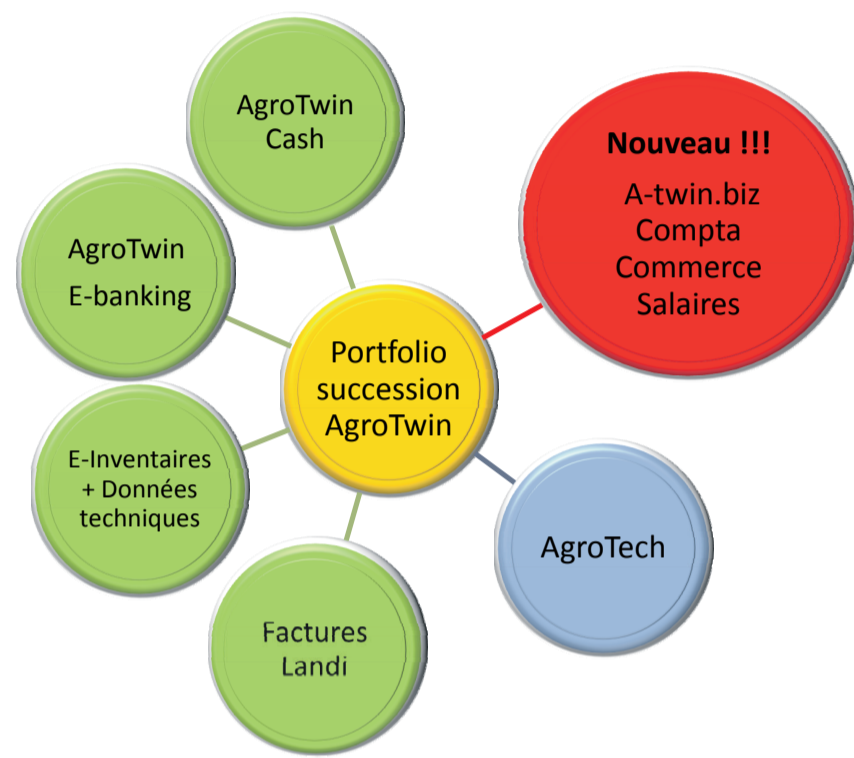
Enfin les clients effectuant de la facturation, de la gestion de stocks et/ou souhaitant un module «salaires» choisiront, de préférence, le programme A-Twin.biz avec les modules souhaités en plus de la comptabilité.

## ET LE PRIX?

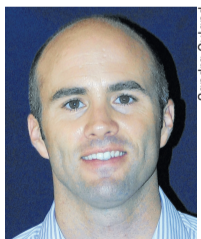
Le prix pour la location et la vente du nouveau logiciel sera connu avant la fin de cette année. Mais, comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années, Fidasol continuera de pratiquer une politique tarifaire unifiée pour que le prix ne soit pas un obstacle à l'introduction des nouveaux logiciels.

## PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

Fidasol  
Jean-Michel Ravussin  
021 614 24 28  
jm.ravussin@prometerre.ch



# Formation continue 2011 2012: plusieurs nouveautés au catalogue



ALBAN  
ADNET

Nous collaborons avec différents partenaires, tels que l'Association des paysannes vaudoises, la Chambre d'agriculture de Neuchâtel, l'Institut agricole de Grangeneuve, l'ASETA et le SPAA. Cette année nous innovons en intégrant pour la première fois des cours en arboriculture, grâce à la collaboration avec l'Union Fruitière Lémanique (UFL). Ceci permet à nos membres de visualiser sur un même document un maximum de formations agricoles organisées dans le canton et dans les régions voisines. Nous offrons une très large palette de formations, avec des cours techniques, dans les branches des productions animale et végétale ou des cultures spéciales, des cours portant sur la commercialisation ou encore des cours orientés

Comme chaque année, ProConseil édite son nouveau catalogue de cours de formation, lequel sera diffusé à fin octobre. Pour cette saison 2011-2012, nous proposons un éventail de cours encore plus large. En effet, ce ne sont pas moins de vingt-cinq nouvelles formations qui figureront au catalogue. Les cours reconduits évoluent quant eux pour répondre aux attentes et tenir compte de l'actualité.

sur l'administration et la gestion (comptabilité, gestion de la main-d'œuvre, etc). Les cours destinés aux paysannes vaudoises connaissent un grand succès avec des sujets variés allant des produits du terroir à l'informatique.

La formation continue ne prétend pas apporter constamment de nouvelles connaissances techniques ou de nouveaux savoir-faire, mais elle est souvent une ouverture sur de nouveaux horizons. Elle permet alors d'appréhender le futur plus sereinement. Lors de nos journées de cours, les rencontres et discussions entre collègues sont toujours enrichissantes. C'est au contact des autres que des idées innovantes peuvent germer et que l'on se prépare à répondre aux défis de l'agriculture de demain.

Dans le but de faciliter l'inscription, notre site internet donne une description des cours et la possibilité de s'inscrire en ligne. En quelques clics, l'inscription est partie, sans mise sous pli et sans timbre. Il est aussi possible de s'inscrire par courriel à formation@prometerre.ch en mentionnant simplement le code du cours.

Nous sommes bien conscients que, malgré la période hivernale où la pression des travaux aux champs devrait quelque peu diminuer, chacun a déjà son agenda bien chargé. La participation à un cours est néanmoins un bon moyen de sortir la tête du guidon, ne serait-ce qu'une journée, et redécouvrir simplement le plaisir d'apprendre.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux en formation!



## PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

ProConseil – Formation et jeunesse  
Alban Adnet – 021 614 24 35 – Fax: 021 614 24 09  
formation@prometerre.ch – www.prometerre.ch/prestations/formation